

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 01 du 21 février 2019

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 14 représentés : -

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, M. ROCHE Nicolas, Mme REYMANN Anne, M. SIMON Edmond, M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique, M. KRAENNER Roland

Absents excusés : Mme SIMON Frédérique

N° 2019-01 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 06 du 10 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2019-02 : Acquisition des parcelles de terrain nécessaires pour la réalisation d'un giratoire à Neubourg

Monsieur le Maire informe les conseillers que la mise en place d'un giratoire, dans le cadre du projet de sécurisation de la traversée de Neubourg, nécessite l'acquisition de différentes parcelles de terrains auprès de trois riverains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité sur base du procès-verbal d'arpentage réalisé par le cabinet de géomètres GRAFF-KIEHL en date du 11 février 2019 :

- d'acquérir une surface de 02 ca, section 30 parcelle 2/11 propriété de la société REBECKER aux conditions définies à savoir 1000 € TTC l'are, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de l'acquéreur
- d'acquérir une surface de 06 ca, section 31 parcelle 2/5 propriété de Monsieur CELKA Christophe aux conditions définies à savoir 1000 € TTC l'are, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de l'acquéreur
- d'acquérir une surface de 011 ca, section 30 parcelle 4/17 et section 30 parcelle 73 de 35m² propriété de Monsieur et Madame DETANDT Bernard aux conditions définies à savoir 1000 € TTC l'are, plus une indemnité de dédommagement de 1 500 € TTC, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de l'acquéreur
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

N° 2019-03 : Subventions associations pour l'année 2019

Sur proposition du Maire et après discussion, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité**, de reconduire les modalités d'attribution en vigueur des subventions annuelles pour les associations. Le forfait tient compte d'un forfait de base et du nombre de manifestations annuelles organisées par les associations, selon le tableau en annexe. La subvention est limitée à un maximum de 6 manifestations par an, par association et dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 6000,- € par an.

Les subventions pour l'année 2019 sont réparties comme suit :

- 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dauendorf ;
 - 650 € à la Société de Musique "Concordia" de Dauendorf ;
 - 600 € à la Chorale de Dauendorf ;
 - 650 € à l'Association "Neubourg-Loisirs" ;
 - 250 € à la Chorale de Neubourg ;
 - 800 € au Football-Club de Dauendorf ;
 - 650 € au Groupe Folklorique de Dauendorf ;
 - 80 € au Gym-Club section « Rand'Oxygène » de Dauendorf ;
 - 450 € à l'association de bricolage d'Majstuf de Dauendorf.
 - 550 € à l'association APE de Dauendorf-Neubourg
- charge Monsieur le Maire de faire émettre les mandats en question
 - les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2019.

N° 2019-04 : Subvention spécifique au Football-club de Dauendorf

Sur proposition du Maire et après discussion, le **Conseil Municipal** décide d'attribuer, comme l'année dernière, une subvention spécifique au Football-Club de Dauendorf à hauteur de 1 200,- € destinée à l'entretien des terrains.

- charge Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2019.

N° 2019-05 : Subvention pour l'école de musique « La Muse »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en 2017 nous avons signé une convention entre l'école de musique « La Muse » et la commune de Dauendorf-Neubourg pour assurer l'enseignement artistique (musique et danse) pour les habitants de notre commune.

Cette subvention annuelle de fonctionnement est basée sur le nombre d'élèves de la commune fréquentant La Muse, et il est proposé de la mandater avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à mandater chaque année les sommes correspondantes et à signer tout document y relatif avant le vote du budget
- prévoit chaque année au Budget Primitif les subventions basées sur le nombre d'élèves de la commune fréquentant la Muse.

N° 2019-06 : Subvention école : Classe de découvertes à Hohengoeft

Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire, informe les Conseillers que la Commune a été saisie d'une demande de subvention des écoles maternelle et élémentaires de Dauendorf-Neubourg pour une classe découverte au centre Alter-Ego de Hohengoeft du 11 au 14 juin 2019 pour 80 élèves fréquentant les classes de Moyenne Section, Grande Section, CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'allouer une subvention de 5 € par jour et par élève pour ce séjour
- la dépense sera imputée au compte 6574 de l'exercice 2019.

N° 2019-07 : Orientations budgétaires 2019 et prévisions d'investissements 2019

Bien que non obligatoire dans les communes comprenant moins de 3500 habitants, Monsieur le Maire présente aux conseillers les orientations budgétaires 2019, en vue de la préparation de la séance budgétaire fixée au 04 avril prochain. Les grandes orientations du budget 2019 peuvent être résumées de la manière suivante :

- volonté politique de ne pas augmenter les taux des taxes communales en 2019
- volonté politique de faire avancer en 2019 deux importants projets d'investissements à savoir la concrétisation du lotissement communal à Neubourg, et le projet d'aménagement du centre de notre village
- il détaille également l'ensemble des autres prévisions d'investissement de 2018 reportés sur l'exercice 2019.

Il rappelle que l'endettement figurant au budget principal hors budget lotissement de notre commune au 01/01/2019 s'élève à 921 092,37 € ; avec une échéance annuelle en capital 2019 de 84 70 ,19 €. IL rappelle par ailleurs que dès perception en 2019 du Fond de compensation de la TVA, le solde restant de 70 000 € du crédit relais TVA sera définitivement soldé, ce qui portera l'endettement de notre commune à 766 382 ,18 € au 01/01/2020.

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2019, et des prévisions d'investissement pour l'année en cours.

N° 2019-08 : Autorisation d'ouverture de l'extension de l'EHPAD du Sacré Cœur, Bâtiment Notre Dame, 9 rue de l'école à Dauendorf

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Sous-Commission départementale de la sécurité, suite à sa visite du 10/12/2018, a émis un avis favorable à la réception du permis de construire à la poursuite de l'exploitation de l'établissement, ainsi qu'à la délivrance de l'autorisation municipale de l'ouverture de l'extension.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture d'un ERP de 4ème catégorie, suite à l'extension de l'EHPAD du Sacré Cœur Bâtiment Notre Dame 9 rue de l'école à Dauendorf.

N° 2019-09 : Aide exceptionnelle pour le compte du FESTIVAL SUMMERLIED

Monsieur le Maire informe les conseillers que le FESTIVAL SUMMELIED sollicite les communes ayant fait partie de l'ancien SIVOM de Schweighouse-sur Moder pour l'attribution d'une aide exceptionnelle sur la base de 2,- € par habitant. Il précise par ailleurs que cette aide permettra la préparation de l'édition 2020.

Le conseil municipal relève que les associations locales de notre commune ne participent pas à cette manifestation, et qu'une aide à hauteur de 2,- € par habitant représenterait un montant de 2 924 € comparé au total annuel des aides attribuées aux associations locales qui se chiffre pour 2019 à 5180,- €. Tenant compte de ces remarques, Monsieur le maire propose l'attribution d'une aide sur base de 1,- € par habitant (moitié par rapport à l'aide par habitant demandée aux communes dont les associations participent à la manifestation). Il demande aux conseillers d'accepter cette proposition, pour marquer la solidarité de notre commune par rapport au FESTIVAL SUMMERLIED et par rapport aux autres communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour et 6 voix contre :

- décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle en 2019 déterminée à hauteur de 1,- € par habitant soit un montant de 1462,- €, montant arrondi à 1500,- €
- décide que cette subvention ne sera pas renouvelée.
- demande au maire de ne verser cette subvention que si les deux conditions sont respectées : accord préalable de l'ensemble des communes et accord d'une subvention basée à hauteur de 2,- € par habitant pour les communes dont les associations participent à cette manifestation.

Délibérations rendues exécutoires le 21 février 2019

Transmises à la Sous-Préfecture le 25 février 2019

Publiées le 25 février 2019

Le Maire :

The image shows a circular official seal of the 'MAIRIE DE DAUENDORF' in 'BAS-RHIN'. The seal features a central emblem with a figure and a star. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.